

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE MOUDEYRES

17 février 2012

Présents : Raymond GAGNE, Maire, Agnès BADIOU, Jean GIBERT, Stéphanie LAC, Yoann PERBET et Marie POINTEAU

Excusé : Paul CHANAL avec pouvoir donné à Raymond GAGNE

Absents : Raphaël ALLIRAND, Raymond CHENEVERT, Philippe GENTES et Yves GIRE.

Public : 1 personne.

Secrétaire de séance : Marie POINTEAU

Début de séance 14h35

Rappel ordre du jour :

- Délibération : dossier DETR
 - Délibération : fonds de solidarité logement
 - Délibération : inscription au PDIPR
 - Délibération : participation financière des Communes
 - Délibération : CPIE
 - Délibération : adhésion office de tourisme
 - Délibération : adhésion Fin Gras
 - Délibération : indemnité Trésorier
 - Délibération : aide financière école privée Laussonne
 - Questions diverses
-

• Signatures du Registre

Signature du registre des présences.

• **Projet DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) (anciennement DGE)**

Afin d'optimiser l'effet des masses budgétaires dédiées aux communes rurales et de simplifier l'accès à celles-ci en évitant des procédures complexes et redondantes, [l'article 179 de la loi de finances pour 2011](#) a fusionné la dotation globale d'équipement des communes (DGE) et la dotation de développement rural (DDR) en une dotation unique intitulée : « dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ».

La DETR vise à subventionner les dépenses d'équipement des communes et groupements de communes à fiscalité propre, situés essentiellement en milieu rural. Les critères proposés sont fondés sur la population et la richesse fiscale des communes et EPCI à fiscalité propre, déjà en vigueur dans l'un ou l'autre des deux dispositifs fusionnés.

Cette dotation unique, d'un montant de 615 millions d'euros, sera répartie plus tôt dans l'année avec des critères d'éligibilité simplifiés et des critères de répartition des enveloppes départementales stables et lisibles :

- une première part répartie en fonction de la population regroupée et du potentiel fiscal ;

- une deuxième part répartie en fonction de la densité et du potentiel financier.

La commission retient 10 catégories d'opérations prioritaires.

La commune de Moudeyres peut solliciter la DETR pour les catégories suivantes :

- Grosses réparations à la voirie communale et communautaire,
- voirie communale classée et d'intérêt communautaire (subvention de 20 à 30 %),

- *bâtiments communaux et communautaires,*
- *aménagement de bourgs et de villages, y compris petit patrimoine,*
- *projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique.*

Les autres catégories ne nous concernent pas, soit parce que nous ne possédons pas les équipements (école, gymnase, baignade, etc.), soit parce qu'il s'agit de domaines de la compétence qui ont été transférés à la Communauté de communes.

Les dossiers doivent être déposés rapidement. Les travaux ne peuvent néanmoins pas débuter avant l'établissement de l'attestation de dossier complet établi par les services de la préfecture.

Après débat des membres du Conseil, il est décidé qu'une demande DETR sera établie dans la catégorie « bâtiments communaux et communautaires, ».

En effet, le toit de la Mairie est en mauvais état et les lauzes menacent de glisser. L'entreprise Péliissier a estimé les travaux à environ 30 000 €.

35 % proviendraient de la DETR,
30 % seraient des aides du département dans le cadre des toitures typiques,
et le restant serait en fond propre.

Le Conseil Municipal de Moudeyres, après en avoir débattu, décide, à l'unanimité, de déposer un dossier de DETR sur la réfection de la toiture de la Mairie de Moudeyres.

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Mézenc Loire Sauvage est d'accord pour que la Commune de Moudeyres soit maître d'ouvrage dans l'opération « la chaumière des Saveurs et de l'Artisanat ».

Dans ces conditions, la Commune de Moudeyres

- Décide de prendre la maîtrise d'ouvrage de la Chaumière des Saveurs et de l'Artisanat et s'inscrit dans le PER, une demande de subvention est sollicitée au titre de la DETR pour 2012.

Le devis estimatif de cette opération s'élève à 447 238 € HT.

- Demande à ce qu'il y ait un transfert de subventions obtenues par la Communauté de Communes soit :

DETR	85 000 €
PER (Crédit FMM)	0 €
CG2D	35 527 €
REGION	90 000 €
FISAC	134 171 €

L'association actuelle « la chaumière des saveurs et de l'artisanat de Moudeyres » est en cours de changement juridique et va devenir une SCIC (ou coopérative loi 47) pour l'obtention des crédits FISAC en partenariat avec CER France et l'Union Régionale des Scop.

Les aides respectives représentent 80 % de l'investissement.

Les 20 % restants seront financés par fonds propres 10 % et prêt 10 %.

En ce qui concerne ces aides, la Commune aura recours à l'emprunt (court terme) en attendant le versement des subventions.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

- **Adopte le projet présenté par le Maire,**
- **Sollicite l'ensemble des aides,**
- **Décide d'inscrire au budget les sommes nécessaires,**
- **Autorise le Maire à faire les démarches nécessaires et signer tous les documents concernant cette opération.**

- **Fonds de Solidarité Logement**

L'objet du fonds est d'aider toute personne ou famille éprouvant des difficultés particulières à accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir ou à y disposer d'eau et d'électricité. La gestion du fonds est assurée par la CAF Haute Loire sur délégation du Conseil général. Le fonds attribue des aides financières individuelles ou des mesures d'accompagnement.

Le Conseil municipal délibère favorablement à la participation de la commune de Moudeyres au Fonds de Solidarité Logement (montant ≈ 105 €).

- **Inscription au PDIPR**

Inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée de tronçons traversant le territoire de la commune.

Sur notre commune, le circuit PR 592, circuit de l'Aubépin est un PR labellisé « respirando ».

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'inscription des chemins tels qu'ils figurent sur le tableau au PDIPR et s'engage à leur conserver un caractère ouvert au public, à ne pas aliéner les sentiers inscrits au PDIPR et à permettre leur maintien.

- **Participation financière des communes**

Le Maire Raymond Gagne informe le Conseil de nouvelles mesures prises en conseil communautaire :
Extrait du compte rendu du conseil communautaire du 11 février dernier : « *Depuis septembre 2011 une réflexion est conduite par l'ensemble des maires de la communauté de communes pour générer des recettes additionnelles permettant ainsi de financer les investissements le plus possible sans recourir à l'emprunt. A l'instar de ce qui se pratique déjà pour le déneigement participation des communes à hauteur de 10 % dans la limite d'un plafond de 150 000 euros et pour l'équipe verte (participation des communes à raison de 9 € de l'heure) il est proposé d'appliquer aux autres services : crèches, Relais assistantes maternelles, CLSH, Ecole de Musique, Minibus, Tourisme, résidences. Une participation des communes de 10 % du solde restant à charge à la communauté de communes. Une telle opération serait susceptible de générer environ 28 000 €.*

Le débat s'engage sur la fragilité des finances de la collectivité la communauté étant tributaire de dotations et de subventions qui ne vont pas augmenter dans les années à venir.

Une analyse complète de la capacité d'autofinancement nette prospective de la communauté de communes sur les 3 ans à venir et son adéquation avec l'ensemble des projets inscrits dans le PPI sera discutée en bureau, en commission des finances et en conseil. D'autant que l'endettement de la communauté de communes laisse une faible marge de manœuvre Cette proposition est adoptée à l'unanimité et certains soulignent que c'est la règle à privilégier et la solidarité qu'elle implique. »

- **CPIE, signalétique**

EDF EN France doit donner une subvention de 20 000 € pour permettre la mise en valeur de l'espace rural entre les éoliennes et Moudeyres, dans le cadre d'un projet à l'étude avec Freycenet la Tour. Jean Noël Borget du CPIE du Velay a établi un projet prenant en charge les informations à diffuser sur le parcours de randonnée qui sera établi entre Freycenet la Tour et Moudeyres. Le devis est de 17 000 € HT.

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'acceptation de ce devis et mandate le Maire afin que la réalisation de ce projet puisse commencer.

- **Délibération adhésion 2012 Office de Tourisme**

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'adhésion de la Commune de Moudeyres à l'Office de Tourisme.

Cette adhésion permet en particulier de favoriser la location des gîtes, qui sera proposée sur les brochures et sur le site Internet et devrait permettre des rentrées financières supplémentaires.

<http://www.mezencloiresauvage.com/accueil/>

- **Subventions Fin Gras**

En juin 2010 le Conseil municipal avait voté une subvention de 250 € pour le Fin Gras.

Les membres du Conseil reconduisent cette subvention de 250 € pour 2012.

- **Indemnité de conseil au Trésorier**

Extrait CR 27/09/2011 : « Une indemnité de Conseil est allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de receveurs des Communes et Etablissements publics locaux par décision de leur assemblée délibérante.

Monsieur Blaise a été le trésorier local pendant plusieurs années, il vient d'être muté. Ses relations avec la commune de Moudeyres ont fréquemment été tendues.

Monsieur Machabert est le nouveau trésorier. »

Par proposition du Maire, le Conseil confirme la suspension de l'indemnité de conseil de Monsieur Blaise.

- **Aide financière aux Ecoles**

Les Communes sont tenues de participer aux frais de scolarité des enfants de la Commune scolarisés à l'extérieur, ce qui est évidemment le cas à Moudeyres qui n'a plus d'école !

L'école privée de Laussonne fait la demande pour bénéficier de la subvention, 6 enfants de Moudeyres y sont scolarisés.

Le Conseil confirme la participation aux écoles pour les forfaits de frais de fonctionnement extra scolaire à hauteur de 450 € pour tout enfant de Moudeyres scolarisé (hors commune) à l'école primaire privée.

- **Délibération SCOT**

Extrait CR conseil communautaire du 11 février 2012 : « Dossier n°2 : DELIBERATION PRISE DE COMPETENCE - SCOT - Démarche à l'échelle du Pays

La communauté de communes possède dans ses statuts la compétence « SCOT » néanmoins, il convient de délibérer pour modifier les statuts et prendre cette compétence « SCOT » à l'échelle du Pays du Velay. Un SCOT est un projet stratégique d'aménagement et de développement d'un bassin de vie à long terme (10 – 20 ans). Il ne fixe que des orientations générales et détermine de grands équilibres. Il coordonne les initiatives et projets en matière d'urbanisme, d'habitat, de développement économique, des services à la population, des déplacements, des équipements commerciaux, de l'environnement dans l'intérêt de tous . Le débat est lancé autour de l'équilibre entre l'agglomération et les territoires ruraux. Les présidents de communauté de communes seront attentifs dans le projet de création du syndicat mixte de gestion du pays et de facto du SCOT de ne pas octroyer une majorité à l'agglomération. Les délégués communautaires délibèrent à l'unanimité pour cette première étape qui ne touche que la modification des

statuts de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). Les communes sont invitées à se prononcer dans les 3 mois qui suivent concernant ce changement.

Le document de présentation de la démarche est mis en ligne sur le site. »

http://www.cc-mezenc.com/fileadmin/CCPM/PDF/Vers_un_SCOT_reunion_8_nov_2011.pdf

<http://www.moudeyres.fr/habitat-et-urbanisme.php>

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le transfert de la compétence Schéma de Cohérence Territoriale à la communauté de communes mézenc loire sauvage.

- **Statuts du Syndicat d'Electricité**

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que le Syndicat s'occupera de la maintenance de l'Eclairage public sur le domaine public et privé de la commune ; aura la maîtrise d'ouvrage des investissements ou de la rénovation des installations.

Le transfert de la compétence Eclairage public est faite au Syndicat, ce qui entraîne la mise à disposition des installations d'éclairage public. Le Conseil autorise la Maire à signer le procès verbal qui entérinera cette mise à disposition.

- **Questions diverses**

Centre de gestion

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que la commune charge le centre de gestion de Haute Loire de souscrire pour son compte et pour les 4 années à compter du 01/01/13, des conventions d'assurance, auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Prix national mise en valeur patrimoine communal rural

Marie Pointeau fait un compte rendu de la remise de prix à laquelle elle s'est rendue.

Frédéric LEFEBVRE, Secrétaire d'Etat chargé du Tourisme, a remis leur prix aux six nouvelles communes promues « quatre fleurs » et aux deux mentions « fleur d'or » lors d'une cérémonie qui se tenait au Pavillon d'Armenonville, à Paris, mercredi 15 février 2012 devant une assemblée de maires, députés, sénateurs, conseillers généraux et régionaux. De nombreux acteurs du tourisme ainsi que de l'horticulture et du paysage, les responsables des parcs et jardins et techniciens des villes et villages lauréats étaient également présents.

Près de 11 000 communes ont participé en 2011 au concours national des villes et villages fleuris et 4 031 d'entre elles ont obtenu une à quatre fleurs. A cette occasion le Ministre a salué l'efficacité du label « villes et villages fleuris » au service de l'attractivité touristique et de la qualité de vie des communes qu'est devenu aujourd'hui le label villes et villages fleuris en se positionnant comme référence en matière d'évaluation de stratégies territoriales, du respect de l'environnement et d'accueil des visiteurs.

Frédéric LEFEBVRE a également rappelé les chiffres d'un récent sondage selon lequel: 84% des personnes interrogées par l'institut de sondage Ipsos estiment que le label « villes et villages fleuris » attire l'attention des touristes et 71% qu'il a un impact sur l'attractivité touristique. Enfin 37% estiment que le fait qu'une commune soit labellisée constitue un élément qui peut déterminer le choix de leur séjour touristique.

Il a également rappelé que 71% des personnes interrogées pensaient que le label avait un impact positif sur l'image de la commune et de ses élus et que 93% des habitants des communes non labellisées étaient favorables à ce que leur commune l'obtienne.

Il a enfin demandé au CNVVF de poursuivre les travaux engagés pour professionnaliser la démarche d'obtention du label, pour améliorer la communication et accompagner les communes labellisées dans la valorisation de leur territoire.

Moudeyres était la plus petite commune présente et la plus haute en altitude.

Le diplôme a été remis conjointement par le Ministre, un représentant du Ministère de l'agriculture (agrimer) et le Président du cnvfvf.

Marie Pointeau, seule représentante de la commune à cette remise de prix nationale, a eu l'opportunité de présenter, aux 800 personnes de l'assistance et au Ministre Frédéric Lefèbvre, Moudeyres, le bourg, sa situation géographique, ses caractéristiques et son économie. Elle a insisté sur la complémentarité des 2 piliers : agriculture et tourisme, dont les intérêts sont fortement liés, ainsi que le Ministre Lefèbvre l'avait lui-même évoqué au préalable dans son discours général. Les journalistes et de nombreux spectateurs ont manifesté leur intérêt pour Moudeyres, et différents contacts ont ensuite été pris.

Enfin Marie Pointeau a remis le diplôme national au Conseil ainsi que le prix obtenu, offert par France Agrimer : un chèque de 3 050 €.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que la commune encaisse ce chèque et le mettra au budget 2012, afin de poursuivre l'embellissement de la Commune.

Martial Duran

Le Maire informe le Conseil de la situation de Martial Duran et sa famille.

La maison de Martial Duran, habitant au Fraisse de Laussonne, a brûlé le 5 février, depuis il a été logé dans le gîte de l'école, hébergement offert par la commune de Moudeyres.

Maintenant il habite avec sa famille dans un des logements à l'entrée du bourg.

C'est l'agence Corimmo qui dressera le bail de location.

Pour information, Martial Duran est le guide actuel de la Ferme Perrel.

Fin de séance 16 h 30